



# Comité Social d'Administration « Administration Centrale » du 31 mai 2023 COMPTE-RENDU

Paris, le 2 juin 2023

L'UNSA était représenté par Jérôme CHAUR et Nicolas MARTEL.

Mme la secrétaire générale introduit ce CSA en soulignant sa volonté de porter un dialogue social de qualité et de trouver le plus souvent possible une position commune entre l'administration et les organisations syndicales.

**Déclarations liminaires :** Déclaration intersyndicale SNUM et déclaration liminaire de l'UNSA en fin de document.

## Réponses aux déclarations liminaires :

**Tenue des CSA AC deux fois par an minimum :** Mme la secrétaire générale s'est engagée sur la tenue régulière du CSA AC et de sa formation spécialisée.

**Articulation entre les différents CSA :** le CSA Administration Centrale n'a pas vocation à discuter des missions techniques qui peuvent se discuter dans les CSA de réseau. Par exemple, la police sanitaire a vocation à être débattue en CSA Alimentation.

**Ambiance dans les services et baromètre social :** le dernier baromètre connu date de 2020. Les constats et conclusions ne correspondent plus à la situation actuelle. Un nouveau questionnaire 2023 est en cours de discussion et devrait être diffusé auprès des agents à la rentrée de septembre.

**Recrutements :** Il y a une véritable difficulté à recruter et cela concerne indistinctement tous les employeurs qu'ils soient publics ou privés. Le ministère est plus ou moins impacté selon les services concernés. Les nouvelles générations ont d'autres attentes vis-à-vis du travail que celles qu'avaient les générations précédentes. Pour faire face à ce défi et pourvoir les postes, le ministère de la Fonction Publique a engagé un travail dans lequel le ministère s'inscrit pleinement.

**Situation au SNUM :** Mme la Secrétaire Générale renvoie au rendez-vous en bilatérale pour discuter plus avant de la situation.

La synthèse de l'enquête intersyndicale sur les conditions de travail au service du numérique a été remise en séance à Mme la secrétaire générale.

Les IGAPS en charge des agents SNUM à PARIS et AUZEVILLE ont reçu la synthèse par mail.



## Ordre du jour

### Règlement Intérieur du CSA AC :

Ce règlement intérieur est la déclinaison de celui du CSA M. Quelques ajustements par rapport à la version ministérielle :

- Programmer des visites de site prévues à l'article 63 du décret n° 2020-1427,
- Point d'ordre du jour systématique : lecture des observations et suggestions consignées sur le registre de santé et de sécurité au travail de chaque service.
- Suppression de l'art 30 qui prévoit une charte de bonnes pratiques. Cette charte sera adoptée en CSA M et s'appliquera aux autres CSA (AC, Alim, FA, EA, SD),

L'UNSA s'est abstenue car il nous semble essentiel pour la bonne réalisation de ses missions que le secrétaire de la formation spécialisée ait un temps dédié. A ce jour, un accord sur les secrétariats des différentes formations spécialisées est en discussion avec l'administration.

### Décision organisation du Secrétariat Général :

Ce projet de décision présente l'ensemble des services du secrétariat général. Plusieurs directions ou sous-directions sont impactées par une réorganisation :

- **SDLP : Création du nouveau bureau immobilier à AUZEVILLE.** Ce bureau est créé pour clarifier les responsabilités immobilières entre SDLP, SNUM et DSS. Ce bureau doit être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'UNSA est intervenue en séance pour demander des clarifications sur ce nouveau bureau, notamment l'articulation avec le BAGT et s'est étonnée d'une date si lointaine pour un bureau de 4 personnes.

En réponse, l'administration a admis que le calendrier pourrait certainement être plus court. Pour le BAGT et le SNUM, les équivalents temps plein sur la mission immobilière sont transférés dans ce nouveau bureau. Les missions SRH du BAGT sont conservées en ETP.

- **SSP : Evolution du BMIS.** Ce bureau connaît de fortes évolutions sur les méthodes et outils statistiques et a besoin d'augmenter ses capacités en maîtrise d'ouvrage technique. Ce bureau est requalifié en département « méthodologie et du système d'information statistiques » et sera composé de deux bureaux :

- ❖ Le bureau de la méthodologie statistique ;
- ❖ Le bureau de la qualité et de l'informatique statistique.

- **Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires :** ajustement du nom des bureaux plus en adéquation avec les missions qu'ils exercent.

- **Délégation à l'encadrement supérieur :** Le périmètre de cette délégation est élargi. Aucun ETP n'est soustrait aux autres services. Quelques postes viennent renforcer les équipes. Ce sont des postes supplémentaires à ceux déjà inscrits en loi de finance 2023.

Deux bureaux distincts sont créés en lieu et place du bureau du pilotage, du budget et des effectifs du P 215 (BPIB) :

- Bureau du pilotage des effectifs du programme 215 ;
- Bureau du pilotage du budget du programme 215 ;

- **DSS :** Changement du nom du bureau BAGT en bureau de soutien aux services de Toulouse. Accord de transmettre une notice d'impact quand il y a une modification ou réorganisation de bureaux.

Les organisations syndicales ont regretté qu'aucune notice d'impact n'ait été remise pour ce type de réorganisation.

L'administration prend acte et à l'avenir, proposera une notice d'impact (modification de missions, d'effectifs, etc...)

Bien que nous n'ayons pas eu de signalement d'agents s'opposant ou questionnant cette réorganisation, l'UNSA s'est abstenue en raison de l'absence d'une notice d'impact.

## Décision organisation de la DGER

Comme pour le secrétariat général, la DGER procède à des réorganisations. La réorganisation vise à améliorer le fonctionnement. Trois bureaux sont créés contre deux auparavant.

1. Le bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole ; il s'occupe de la rentrée secteur publique et privé,
2. Le bureau du pilotage du programme 143, de la prospective et des relations de gestion,
3. Le bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois de l'enseignement technique agricole : seulement changement de nom.

Après plusieurs questions des organisations syndicales, il n'y aura pas d'incidence sur les postes et une présentation a été faite aux agents.

L'UNSA s'est abstenue en raison de l'absence d'une notice d'impact.

## Travaux RER B version nord du 12 au 14 août :

Les travaux vont impacter 200 000 usagers, surtout le lundi 14 janvier.

Des bus de substitution sont prévus mais ne couvriront pas les besoins en déplacement de tous.

La préfecture suggère une fermeture administrative à l'ensemble des employeurs pour limiter les déplacements des usagers du RER B, usagés qui ont été identifiés comme étant principalement, pour le ministère, les personnels de ménage, de sécurité, de restauration et les personnels faisant partie plus largement des prestataires du ministère.

**Proposition du Secrétariat Général pour les agents MASA :** Fermer les sites parisiens et proposer aux agents de poser un jour de télétravail ou un jour de congé. Pour les personnels des prestataires, le ministère n'étant pas l'employeur, la décision relève entièrement du prestataire.

## Focus Questions Diverses :

**Restauration collective site d'Auzeville :** L'UNSA est intervenue sur la restauration collective qui prend fin le 7 juillet à Auzeville. La demande portait notamment sur les subventions possibles si aucune solution n'était proposée, y compris pour les agents qui prennent leur repas en salle convivialité. Les capacités de la restauration ENSFEA ne permettent pas d'accueillir les 200 agents présents.

### Réponse administration :

La fréquentation des agents d'Auzeville est faible, la majorité prend ses repas en salle convivialité. Une demande auprès du conseil régional est faite pour permettre l'accès aux agents d'Auzeville dès septembre. La DSS attend une réponse pour fin juin.

A ce stade, pas de subvention ou de ticket restaurant envisagé pour tous les agents à Auzeville.

**Médecine du travail Auzeville :** L'intersyndicale est intervenue sur la médecine du travail absente depuis fin 2022 à Auzeville et sur les difficultés pour les agents à avoir un rendez-vous.

**Réponse administration :**

L'appel d'offre a été déclaré infructueux. La DSS essaie de trouver une autre solution, voire un nouveau médecin du travail. La DRAAF Toulouse est aussi en attente d'une solution de médecine du travail. Une action commune est en discussion. La société prestataire précédente est interrogée et une réponse est attendue avant l'été.

Dans l'attente, la suppléance par la médecine du travail sur Paris fait le maximum.

**Attractivité des postes en administration centrale :** Les directions d'administrations centrales rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter des agents en administration centrale. Quelles solutions sont envisagées ?

**Réponse administration :**

Comme déjà évoqué, le problème concerne toute la fonction publique. L'administration propose un groupe de travail pour en débattre avec les OS.

**Plages horaires élargies :** Les organisations syndicales ont demandé à permettre aux agents de venir sur des plages horaires plus grandes. Permettre à certains de mieux concilier les difficultés de transport et tenir compte de ceux qui arrivent avant les plages de pointage et ne bénéficient pas du comptage de leur temps de travail.

**Réponse administration :**

La souplesse sur les plages horaires répond à des situations précises (grèves, canicule, etc...). La notion de plage horaire est un sujet de cohésion des équipes. La question est posée pour l'administration. A ce stade, pas de décision ou de réflexion à court terme.



## **Déclaration liminaire intersyndicale Situation du Service du Numérique - CSA Administration centrale du 31 mai 2023**

Mme la Secrétaire Générale,

Cette première instance du CSA Administration Centrale est une nouvelle occasion de vous alerter sur la situation du service du numérique et de vous apporter des éléments d'actualité.

Vous le savez, face aux difficultés quotidiennes et situations de souffrance au sein de ce service, une intersyndicale s'est constituée pour structurer l'aide et les actions à apporter. En substance, l'intersyndicale a organisé une HMI de 2h le 21 avril et a proposé à la communauté de travail du SNUM une enquête en ligne qui s'est terminée le 14 mai dernier.

La présence de M. DENAIS aujourd'hui en tant que chef du service du numérique dans cette instance lui permettra, nous l'espérons, d'apporter son appréciation de la situation et les mesures d'améliorations qu'il envisage à court terme.

Nous ne vous référons pas l'historique de la réorganisation déjà évoqué en CSA ministériel. Vous avez ces derniers jours rencontré les services parisiens et les services à Auzeville. Vous avez pu échanger avec certains agents et pu mesurer que malgré un mal-être important, chacune et chacun a à cœur de rendre un service de qualité.

Depuis le CSA Ministériel, l'intersyndicale a analysé les résultats de l'enquête auprès des agents. 89 réponses sur 165 sollicitations, c'est un taux de réponse très satisfaisant.

Hélas, la satisfaction s'arrête là ! En effet, les différentes réponses et commentaires ne font que confirmer nos premiers témoignages et inquiétudes. Le service du numérique est en grande difficulté. Les moyens humains, techniques et financiers manquent. Cette situation est aggravée par un management brutal et autoritaire.

Beaucoup de commentaires inquiètent, vous pourrez en prendre connaissance dans le résultat de l'enquête que nous vous remettons ici. Vous pourrez trouver des extraits de commentaire des agents qui sont révélateurs.

L'intersyndicale sollicite à nouveau sa demande d'une bilatérale pour vous exposer plus amplement la situation du SNUM et celle des agents et agentes qui y travaillent.

Votre première proposition du 6 juin ne peut être honorée par l'intersyndicale en raison d'un mouvement de grève ce même jour contre la réforme des retraites et en soutien à la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites du groupe parlementaire LIOT.

L'intersyndicale réitère aussi sa demande de poser un diagnostic RPS sur ce service et d'agir rapidement conformément à la note de service relative à la prévention des risques psychosociaux SG/SRH/SDDPRS/2014-629 et des articles D.4132-1 et L.4132-2 du Code du Travail.



## Déclaration liminaire CSA AC

Paris, le 31 mai 2023

Mme la Secrétaire Générale,

Cette première instance du CSA Administration n'a pas vocation à examiner les questions de missions techniques qu'exercent les agents d'administration et qui dépendent désormais du CSA Forêt agriculture, CSA alimentation ou CSA Enseignement Agricole.

Nous accueillons avec grande satisfaction votre message d'un dialogue social de qualité. Mais nous constatons que cette instance a un ordre du jour allégé.

Pour l'UNSA, les sujets ne manquent pas pour les agents de l'administration centrale :

- **La charte des temps** : comment permettre aux agents d'administration centrale d'adapter leurs journées de travail en fonction de leurs conditions de circulation ou des conditions climatiques ?
- **Le télétravail** : passer au-delà du dogme des 2 jours de télétravail en permettant d'obtenir 3 jours. A l'UNSA, nous ne pensons pas qu'une majorité d'agents prendront ces 3 jours.
- **L'expérimentation de la semaine des 4 jours** : cette disposition du temps de travail est mise en place dans certaines entreprises, collectivités territoriales.
- **L'attractivité des métiers en administration centrale**, en particulier au secrétariat général, et plus encore au SRH. L'UNSA fait malheureusement le constat d'un turn-over trop important et des vacances de poste qui reportent la charge de travail sur les agents présents. Mécaniquement, les agents s'épuisent et partent dès qu'ils le peuvent.

L'UNSA souhaite que ces points soient à l'étude lors du prochain CSA AC, et nous espérons que les deux instances prévues par an puissent être tenues.